

TCHAD

IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH

DISPARITION FORCÉE D'UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION



© DR

Des membres des forces de sécurité tchadiennes ont arrêté Ibni Oumar Mahamat Saleh, dirigeant d'une formation politique d'opposition, le Parti pour les libertés et le développement, et porte-parole d'une coalition de partis d'opposition tchadiens, à son domicile de N'Djamena, la capitale, le 3 février 2008. On ne sait toujours pas ce qu'il est advenu de lui. Deux autres opposants politiques interpellés le même jour ont été libérés par la suite. Les autorités ont affirmé que les forces de sécurité n'avaient pas procédé à son arrestation.

Malgré les demandes répétées de sa famille, des Nations unies, de l'Union européenne et de plusieurs organisations de défense des droits humains, les autorités tchadiennes ont refusé de fournir la moindre information sur le sort réservé à Ibni Oumar Mahamat Saleh. Une

commission qu'elles ont mise en place pour enquêter sur les violations des droits humains liées à l'offensive armée de février 2008 contre N'Djamena a confirmé qu'il avait été arrêté par les forces de sécurité gouvernementales et a évoqué l'éventualité de sa mort.

En mai 2008 puis en mai 2009, des délégués d'Amnesty International se sont rendus au Tchad et ont évoqué la disparition forcée d'Ibni Oumar Mahamat Saleh auprès de représentants de l'État, parmi lesquels plusieurs ministres et le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Cependant, la délégation n'a pas obtenu d'information nouvelle sur le sort du disparu. Cette affaire montre que les disparitions forcées restent une pratique bien établie au Tchad.

Veillez écrire au président tchadien en demandant l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur tous les cas de disparitions forcées dans ce pays, y compris celui d'Ibni Oumar Mahamat Saleh. Exhortez-le à faire en sorte que le gouvernement ratifie et mette en œuvre les dispositions de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qu'il a signée le 6 février 2007.

H.E. Idriss Déby Itno
Présidence de la République
BP 74
N'Djamena - Tchad
Fax : +235 251 45 01
Formule d'appel :
Monsieur le Président

COLOMBIE

SINALTRAINAL

« IL N'Y AURA PAS DE DEUXIÈME APPEL »



© Private

Le 21 août 2009, Gustavo Gómez a ouvert sa porte à deux hommes armés. Ils ont tiré sur lui à 10 reprises, le blessant mortellement. Cet homme appartenait au Syndicat national des travailleurs de l'industrie agroalimentaire (SINALTRAINAL). À la différence d'autres membres de cette organisation, il ne semble pas avoir reçu de menaces de mort avant d'être tué. Depuis la création de ce syndicat en 1982, quelque 22 membres ont été tués et cet homme est le dernier en date.

Trois des dirigeants du SINALTRAINAL, Luis Javier Correa Suárez (photo de gauche), José Domingo Florez et Luis Eduardo García, ont été menacés de mort par des groupes paramilitaires. Le 24 novembre 2009, Luis Javier Correa Suárez, président du syndicat, a reçu une menace de

mort sur un téléphone portable qui lui avait été fourni dans le cadre du programme de protection du ministère de l'Intérieur et de la Justice. Voici ce qu'il a entendu : « Javier Correa, tu as jusqu'au 22 pour démissionner, il n'y aura pas de deuxième appel. »

Les autorités ont pris des mesures afin d'assurer la sécurité des syndicalistes. Mais ceux-ci ne seront pas totalement protégés tant que ceux qui les harcèlent et les tuent resteront impunis. Plus de 2 000 syndicalistes ont été tués et plus de 138 autres ont été victimes de disparition forcée en Colombie au cours des vingt dernières années. Toutes les parties au conflit, notamment les paramilitaires, les forces de sécurité et les groupes de guérilla, ont tué des syndicalistes.

Veillez écrire aux autorités en leur demandant de mener une enquête exhaustive et impartiale sur l'homicide de Gustavo Gómez et de déférer à la justice ses responsables présumés. Exhortez-les à assurer la protection de José Domingo Florez, Luis Eduardo García et Luis Javier Correa, ainsi que des autres membres du SINALTRAINAL, dans le respect de leurs souhaits. Demandez que des enquêtes soient ouvertes sur toutes les menaces de mort proférées à l'encontre de membres du SINALTRAINAL et que leurs conclusions soient rendues publiques.

Envoyez vos appels à :
Presidente de la República
Sr. Alvaro Uribe Vélez
Palacio de Nariño
Carrera 8 No 7-26 – Bogotá – Colombie
Fax : +57 1 337 5890
Formule d'appel : Monsieur le Président,

IRAN

EMADEDDEIN BAGHI

ARRÊTÉ À LA SUITE DU DÉCÈS D'UN RELIGIEUX DISSIDENT



© Private

Emadeddin Baghi, défenseur des droits humains, journaliste et écrivain, a été arrêté à son domicile le 28 décembre 2009 à 6 h 45. Quatre agents armés en civil sont entrés de force et ont frappé son beau-frère, tout en brandissant un mandat d'arrêt général qui ne mentionnait pas le nom d'Emadeddin Baghi. Son arrestation suivait la diffusion d'un entretien avec un religieux, l'ayatollah Montazeri, qu'il avait réalisé deux ans auparavant. Emadeddin Baghi a assuré à sa famille qu'il ferait preuve de force pendant sa détention, mais des représentants de l'État ont rétorqué qu'il ne survivrait pas assez longtemps en prison pour faire preuve de force.

Emadeddin Baghi a été incarcéré à plusieurs reprises. Ses problèmes de santé actuels résultent des mauvais traitements qu'il a subis en détention. Il a téléphoné à des proches après son arrestation et a confirmé qu'il était détenu

dans la section 240 de la prison d'Evin, à Téhéran. Il n'a pas eu d'autre contact avec sa famille, son avocat ni son médecin. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. De nombreux défenseurs des droits humains ont été arrêtés depuis juin 2009, lorsqu'ont éclaté dans tout l'Iran des manifestations qui se poursuivent encore.

En 2002, Emadeddin Baghi a fondé l'Association pour la défense des droits des prisonniers, qui recueillait des informations sur des cas de torture et d'autres violences infligées à des détenus. Les autorités iraniennes ont ordonné la dissolution de cette association en août 2009. Emadeddin Baghi n'a pas eu la permission de quitter l'Iran depuis octobre 2004, date à laquelle son passeport a été confisqué. Il n'a donc pas pu se rendre à une cérémonie qui se tenait à Genève (Suisse) en novembre 2009 pour y recevoir le

prestigieux prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme.

Veillez écrire au responsable du pouvoir judiciaire en demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'Emadeddin Baghi. Exhortez-le à abandonner toutes les charges retenues contre cet homme et à mettre un terme au harcèlement dont ses proches et lui font l'objet.

Ayatollah Sadeq Larijani
Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh
(Office of the Head of the Judiciary)
Pasteur Street, Vali Asr Avenue
south of Serah-e Jomhour
Tehran 1316814737 - Iran
Courriel : info@dadiran.ir
(objet : « FAO Ayatollah Larijani »)
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

KOSOVO (SERBIE)

MON BALAJ ET ARBEN XHELADINI

PAS DE JUSTICE POUR LES CIVILS VICTIMES D'HOMICIDES ILLÉGAUX

Mon Balaj (à gauche) et Arben Xheladini. Photos : © DR



Mon Balaj, 26 ans, et Arben Xheladini, 34 ans, ont été abattus par des policiers non identifiés le 10 février 2007 au cours d'une manifestation d'Albanais du Kosovo en faveur de l'indépendance de cette province, à Pristina, la capitale. Ces agents appartenaient à une unité de la police spéciale roumaine dépendant de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK).

Ils ont utilisé du gaz lacrymogène et tiré des balles en caoutchouc pour disperser les manifestants. Mon Balaj et Arben Xheladini ont été touchés à la tête par ces projectiles et ont succombé à leurs blessures. Quatre-vingt-sept autres personnes ont été blessées. Malgré l'enquête interne de la MINUK, qui a établi la responsabilité de policiers roumains « inconnus », personne n'a été traduit en justice.

En mars 2008, les parents de Mon Balaj et d'Arben Xheladini ont porté plainte contre la

MINUK auprès du Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Cette instance a été créée par la MINUK afin que les personnes dont les droits ont été bafoués par des membres de son personnel puissent bénéficier de voies de recours. Elle n'est pas habilitée à effectuer des investigations pénales mais peut recommander l'ouverture d'enquêtes.

La MINUK a tenté à plusieurs reprises d'entamer le travail mené par le Groupe consultatif sur les droits de l'homme sur l'homicide de Mon Balaj et Arben Xheladini, notamment en refusant d'assister à ses audiences publiques. Par ailleurs, la MINUK a proposé une réparation aux familles des victimes mais celles-ci, initialement, devaient renoncer à tout recours si elles acceptaient cette réparation. Finalement, en octobre 2009, la MINUK a instauré un nouveau règlement, qui pourrait mettre un terme à l'examen de cette plainte.

Veillez écrire au chef de la MINUK en lui demandant de veiller à ce que les proches de Mon Balaj et d'Arben Xheladini bénéficient de réparations suffisantes sous forme de restitution, d'indemnisation, de réadaptation, de réhabilitation et de garanties de non-répétition. Exhortez la MINUK à coopérer avec le Groupe consultatif sur les droits de l'homme afin que celui-ci examine l'affaire en question, le cas échéant lors d'une audience publique.

Envoyez vos appels à :
H.E. Lamberto Zannier
Special Representative of the UN
Secretary-General and Head of UNMIK
UNMIK Headquarters - Kosovo
P.O. Box 515 - 1000 Skopje - Macédoine

Vous trouverez des informations mises à jour sur www.amnesty.org/en/stay-informed/newsletter/the-wire

ARABIE SAOUDITE

AHMAD ABBAS AHMAD MUHAMMAD

DÉTENU SANS JUGEMENT DEPUIS SEPT ANS



Ahmad Abbas Ahmad Muhammad, un pharmacien égyptien, figure parmi les nombreux étrangers arrêtés à Riyadh, en Arabie saoudite, après un attentat suicide qui avait fait 35 morts le 12 mai 2003. Il était arrivé dans ce pays deux mois plus tôt pour occuper un emploi dans un centre de santé.

Il a été détenu au secret à Riyadh pendant environ trois ans avant d'être autorisé à contacter sa famille par téléphone. Jusque-là, ses proches ignoraient ce qu'il était advenu de lui. Ils ont appris par la suite qu'il avait subi après son arrestation des interrogatoires relatifs aux attentats, à des groupes religieux et à Al Qaïda mais n'avait été inculpé d'aucune infraction. L'avocat de sa famille n'a eu aucun contact avec lui mais sait qu'il a été transféré récemment d'une prison de la ville d'Abha à celle d'Al Hair, à Riyadh.

L'avocat d'Ahmad Muhammad a formé un recours en son nom devant le tribunal administratif du Caire. Il souhaite que cette juridiction rende une décision contraignant le gouvernement égyptien à défendre activement cet homme et à faire respecter ses droits fondamentaux. Le tribunal devait initialement statuer sur cette requête le 28 septembre 2009 mais sa décision a été reportée à maintes reprises.

Veillez écrire au chef de l'État en demandant qu'Ahmad Abbas Ahmad Muhammad soit libéré sans délai, ou bien qu'il soit jugé ou qu'on lui accorde la possibilité de contester la légalité de sa détention devant un tribunal. Exhortez les autorités à veiller à ce que cet homme soit protégé contre toute forme de torture ou de

mauvais traitements et puisse, rapidement et régulièrement, consulter son avocat, entrer en contact avec ses proches et bénéficier de soins médicaux.

Envoyez vos appels à :

His Majesty King 'Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of His Majesty The King
Royal Court
Riyadh
Arabie saoudite
Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 1 403 1185
Formule d'appel : Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

VIËT-NAM

TRAN QUOC HIEN ET DOAN VAN DIEN

DEUX SYNDICALISTES EMPRISONNÉS

Tran Quoc Hien (à gauche) et Doan Van Dien.
© Parti démocratique populaire



L'Organisation des ouvriers et paysans unis (UWFO) est un syndicat vietnamien créé en 2006 pour protéger et promouvoir les droits des travailleurs. Les syndicats indépendants étant interdits au Viêt-Nam, l'UWFO plaide aussi pour le droit de constituer des syndicats ou des associations de travailleurs et de participer à leurs activités sans subir l'ingérence du gouvernement.

Trois dirigeants de l'UWFO ont été arrêtés en novembre 2006, lors d'une vague de répression visant les dissidents. L'un d'eux, Doan Van Dien, est toujours incarcéré. Il a été condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement le 10 décembre 2007.

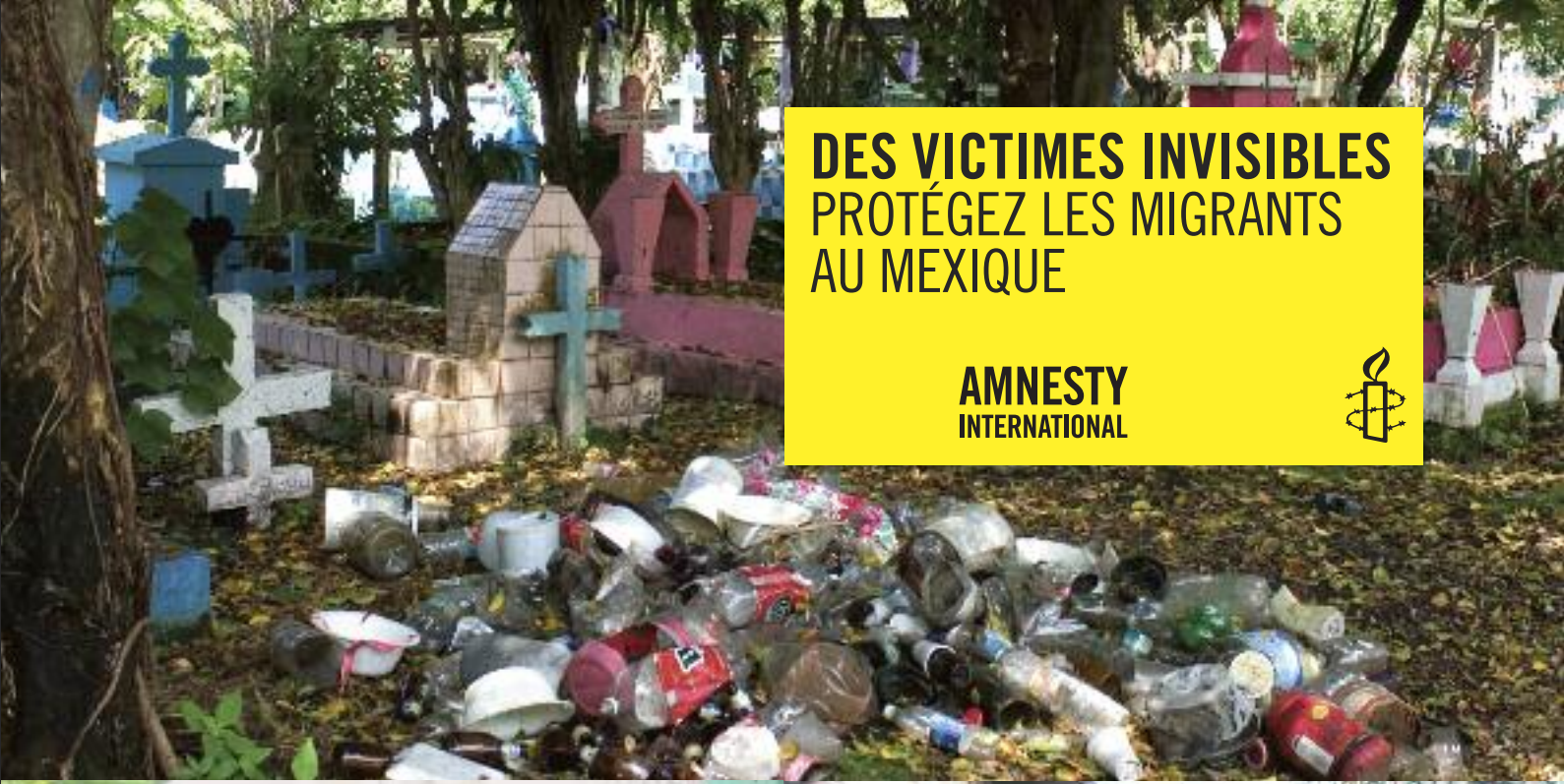
Tran Quoc Hien, directeur d'un cabinet de conseil juridique de Ho Chi Minh-Ville qui

assiste les agriculteurs dont les terres ont été confisquées par les autorités, a été arrêté le 12 janvier 2007. Il avait été nommé porteparole de l'UWFO deux jours avant son arrestation. Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement à l'issue de son procès, le 15 mai 2007. Lui aussi est toujours en prison.

Amnesty International pense que Doan Van Dien et Tran Quoc Hien ont été arrêtés en raison de leurs activités syndicales. Il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association. Ces droits sont pourtant garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt-Nam est partie.

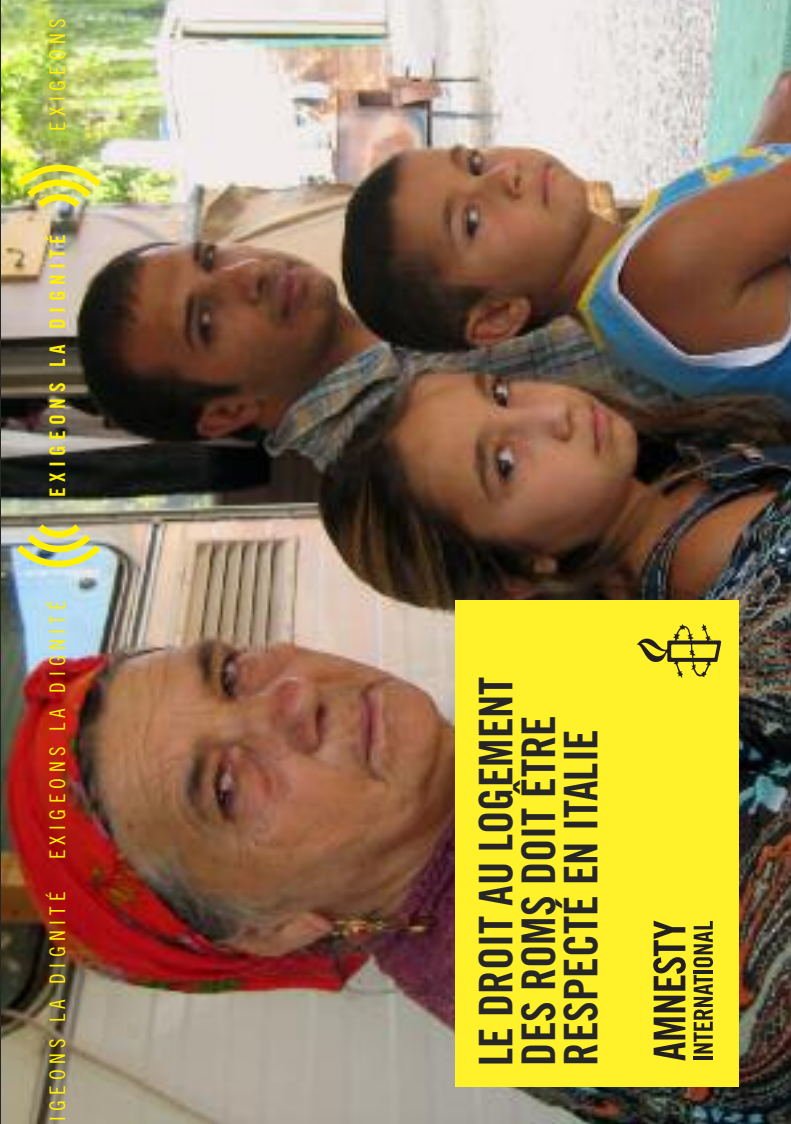
Veillez écrire au Premier ministre en demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Doan Van Dien et Tran Quoc Hien. Exhortez les autorités à mettre un terme au harcèlement et à la détention de tous les dissidents pacifiques.

Prime Minister Nguyen Tan Dung
Office of the Prime Minister
Hoang Hoa Tham
Ha Noi
Viêt-Nam
Fax : +8443 823 1872 (via le ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel :
Monsieur le Premier Ministre,



DES VICTIMES INVISIBLES PROTÉGEZ LES MIGRANTS AU MEXIQUE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



EXIGEONS LA DIGNITÉ

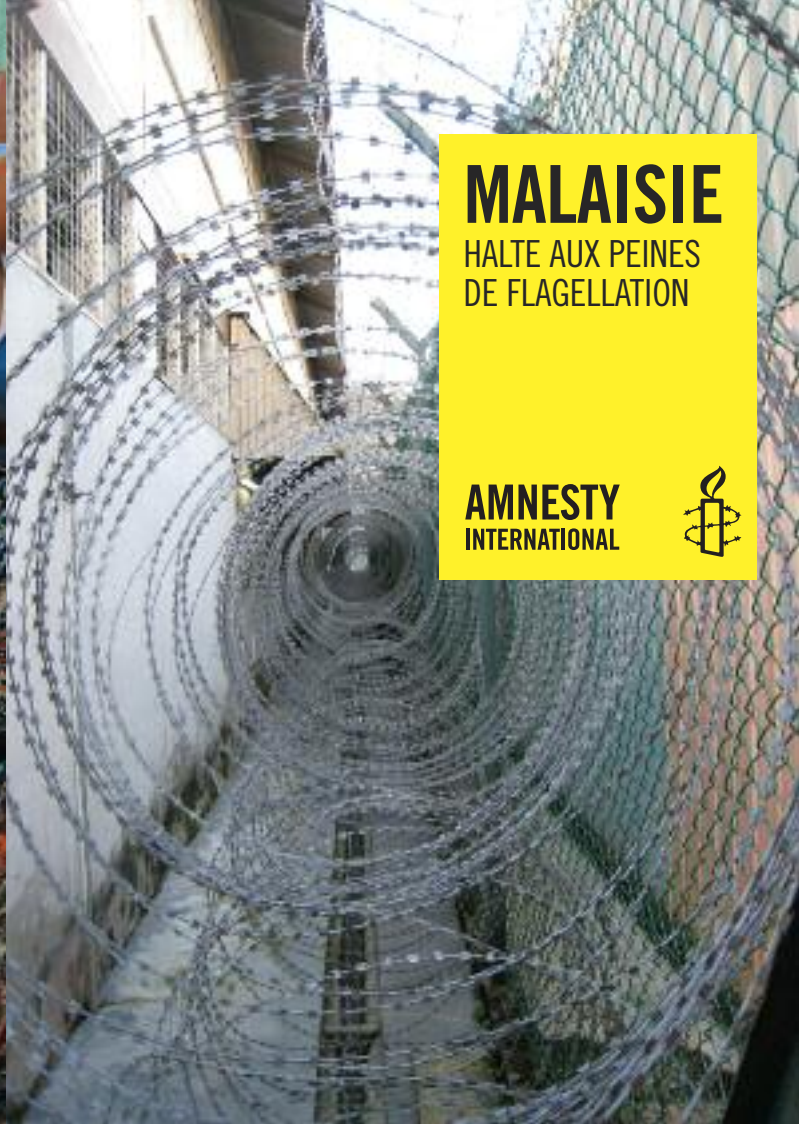


EXIGEONS LA DIGNITÉ

**LE DROIT AU LOGEMENT
DES ROMS DOIT ÊTRE
RESPECTÉ EN ITALIE**



**AMNESTY
INTERNATIONAL**

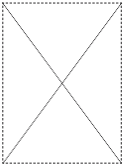


MALAISIE

HALTE AUX PEINES
DE FLAGELLATION

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





Monsieur le Ministre,

Des milliers de migrants sans papiers, hommes, femmes et enfants, transitant par le Mexique sont victimes de passages à tabac, d'enlèvements, de viols, et même de meurtres. Des bandes criminelles seraient responsables de la plupart de ces crimes, mais on signale aussi des abus de la part des agents de l'État. Les migrants qui subissent ces atteintes portent rarement plainte car ils craignent d'être expulsés. Il en résulte que les auteurs de ces agissements jouissent d'une impunité quasi-systématique.

Une directive de 2007 permettrait aux migrants irréguliers ayant subi un crime ou ayant assisté à un crime d'obtenir des visas temporaires pendant le déroulement de la procédure pénale, mais elle est rarement appliquée. Au lieu de cela, ceux qui ne peuvent prouver qu'ils sont en situation régulière, y compris les migrants victimes de crimes, sont livrés aux autorités responsables des migrations, conformément à l'article 67 de la Loi générale relative à la population.

Je vous exhorte à envoyer un message clair indiquant que les violences contre les migrants en situation irrégulière ne seront pas tolérées au Mexique, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les migrants à porter plainte lorsqu'ils subissent des abus ou en sont les témoins.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
 Adresse : _____
 Adresse électronique : _____

Ministre de l'Intérieur
Lic. Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta
Secretario de Gobernación
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er. piso,
Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc
México D.F.
CP 06600, MEXIQUE

*Photo : Des déchets s'amoncellent sur les tombes anonymes de migrants au cimetière de Tapachula, État du Chiapas, Mexique (juin 2009).
 Leurs proches ne sauront peut-être jamais ce qu'il est advenu d'eux.
 © Ricardo Ramírez Arriola*

Amnesty International, Secrétariat international,
 Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
 Royaume-Uni. www.amnesty.org

Index : AMR 4.1/003/2010



Monsieur le Commissaire extraordinaire,

Je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude relative au Plan Nomades, qui pourrait, s'il est mis en œuvre, résulter en de multiples violations des droits humains des Roms. Ce plan comporte plusieurs dispositions discriminatoires, et il est mal conçu. Il ne résoudra pas les problèmes sociaux qui ont suscité son élaboration et n'aidera pas la plupart des Roms concernés à mieux exercer leur droit au logement. Je vous prie donc instamment d'ajourner la mise en œuvre du Plan Nomades et de le réexaminer sur la base d'une véritable consultation des personnes concernées et en veillant à ce que le plan révisé respecte le droit à un logement convenable.

Je vous demande également de veiller à ce que les évictions n'aient lieu qu'en dernier recours et dans le respect des garanties qu'offrent les normes européennes et internationales relatives aux droits humains. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire extraordinaire, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
 Ville : _____
 Pays : _____
 Date : _____



Monsieur le Premier ministre,

Je tiens à vous exprimer ma vive préoccupation à l'idée que la Malaisie utilise la flagellation afin de punir au moins 40 infractions différentes, y compris l'entrée illégale sur le territoire malaisien. Châtiment cruel, inhumain et dégradant, la flagellation est interdite aux termes du droit international relatif aux droits humains. Les séquelles physiques et psychologiques laissées par cette peine durent parfois des années.

J'exhorte le gouvernement malaisien à abroger toutes les lois prévoyant la bastonnade, la flagellation ou toute autre forme de châtement corporel, en particulier la loi sur l'immigration 1959/63 (modification de 2002).

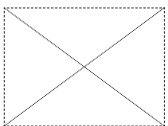
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
 Adresse : _____
 Pays : _____

Index : ASA 28/004/2010

*Photo : Une clôture en barbelé entoure les bâtiments du centre de détention de Lenggang, en Malaisie (juillet 2009).
 © Amnesty International
 Amnesty International, Secrétariat international,
 Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
 Royaume-Uni. www.amnesty.org*

**Office of the Prime Minister and
 Minister for Internal Security**
**Y.A.B. Dato' Sri Mohd. Najib Bin Tun Haji
 Abdul Razak**
Prime Minister of Malaysia
Main Block, Perdana Putra Building
Federal Government Administrative Centre
62502 Putrajaya
Malaisie



Index : EUR 30/002/2010

*Photo : Saltana Ahmetovich (Nino) et sa famille dans le camp de Monachina, à Rome (septembre 2009)
 © Amnesty International
 Amnesty International, Secrétariat international,
 Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
 Royaume-Uni. www.amnesty.org*

Commissaire extraordinaire à l'urgence
Nomades à Rome
Prefetto Giuseppe Pecoraro
Préfet de Rome
Via IV Novembre, 119/A
00187 Roma
ITALIE

